

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)

Validé par la CPC (Commission Paritaire Consultative)
En cours d'enregistrement au RNCP (Registre National de la Certification Professionnelle)
Et pour une prochaine parution au Journal officiel

La Fédération Française de Tennis de Table a souhaité la mise en place du Certificat de Qualification Professionnelle afin de répondre aux besoins de notre activité.

Le CQP n'est pas un diplôme mais une certification professionnelle délivrée par la Branche du Sport qui permet d'animer contre rémunération sur un temps de travail limité.

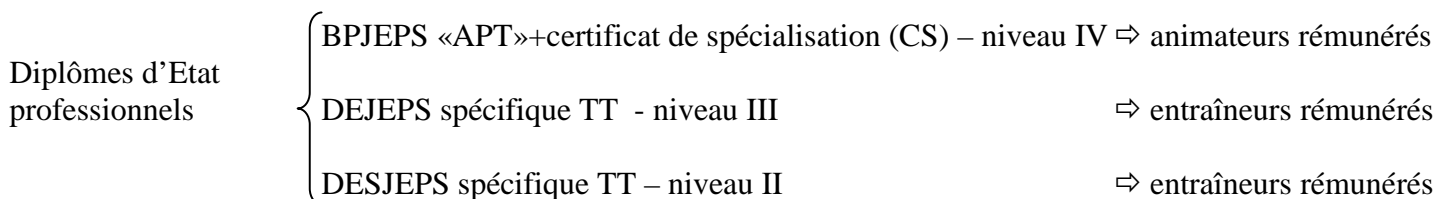
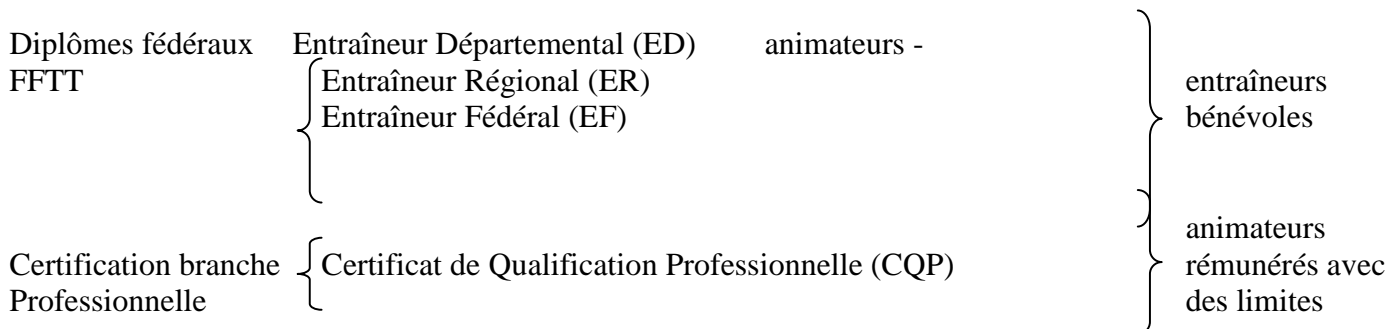
Pourquoi le CQP ?

- ⇒ Le constat actuel montre que de nombreux emplois à temps partiels ne sont pas pourvus.
- ⇒ Des clubs (ou autres structures : MJC, centres de loisirs...) souhaitent faire appel à un encadrant pour intervenir sur 2 à 6 heures hebdomadaire sur 37 semaines (exemple : l'école de Tennis de Table du mercredi).
- ⇒ Des clubs qui disposent d'un entraîneur souhaitent compléter leur dispositif d'encadrement en employant un ou plusieurs animateurs rémunérés de manière ponctuelle et en responsabilité de manière autonome (sans tutelle d'un titulaire diplômé d'Etat en séance).

Plus globalement :

- ⇒ Notre activité repose sur beaucoup d'animateurs et entraîneurs bénévoles (environ 5000 en activité). Ils peuvent être motivés pour suivre une formation professionnelle afin d'acquérir et de faire reconnaître des compétences pour l'obtention d'une certification professionnelle et ainsi obtenir le droit d'être rémunéré.
- ⇒ Il y a une évolution des rythmes et des temps scolaires avec la libération du samedi matin à l'école primaire.

Quelle évolution du schéma de la filière fédérale et professionnelle en Tennis de Table ?



Présentation du CQP

Thème	Renseignements
Intitulé	Certificat de Qualification Professionnelle discipline Tennis de Table
Contexte d'exercice	Le titulaire du CQP exerce son activité de manière autonome, seul ou en équipe, en cohérence avec le projet global de la structure et sous l'autorité du président (ou de son représentant).
Conditions d'accès	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir 18 ans (délivrance diplôme). • Etre titulaire d'une attestation de premiers secours (PSC1). • Justifier d'un niveau de pratique (être ou avoir été classé 50, soit de 1300 à 1399 points pour les garçons, soit de 950 à 1049 points pour les filles). • Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Tennis de Table.
Objectifs	Acquisition de connaissances et recherche d'une compétence professionnelle nécessaires à l'animation de l'activité pongiste tous publics.
Périmètre de l'emploi et conditions d'exercice	360 heures annuelles au maximum pour encadrer dans les clubs et/ou d'autres structures (MJC, centres de loisirs...).
Publics visés	L'initiation et l'animation tous publics.
Pré-requis	Aucun pré-requis ne sera demandé pour l'entrée en formation à la première étape (ED) du CQP.
Contenu de la formation	Formation Entraîneur Départemental = 16 h Formation Entraîneur Régional = 32 h Formation Entraîneur Fédéral = 40 h, <p style="text-align: right;">Soit un total de 88 heures</p> Epreuve de certification = 5 h (examen Entraîneur Fédéral) Stage en face à face pédagogique = 35 h (club, comité départemental, ligue)
Coût	En cours de définition (possibilité de financement au titre de la formation professionnelle auprès d'un OPCA, Conseil Régional...).
Délivrance du diplôme (voie traditionnelle ou VAE)	Commission Paritaire Nationale Emploi Formation

Cette certification s'inscrit dans une logique de parcours de formation et facilite l'accès à une certification d'Etat. En effet, le titulaire du CQP pourra ensuite se diriger vers un diplôme d'Etat BPJEPS ou DEJEPS s'il souhaite en faire son métier à temps complet. Il aura la possibilité de s'appuyer sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) s'il a au moins 2 ans et 600 heures d'expérience.

Mise en œuvre du CQP

Le CQP sera opérationnel au cours de la saison sportive 2011/2012.